



RIOM LIMAGNE & VOLCANS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION	I	A	PR	I	A	PR	
DDT							Secrétariat
DDT Adjoint							SGCD
I : Information A : Attribution	19 AVR. 2024			PR : Projet de réponse			
SEA							SHRU
SEEF				X			SPAR
SET							MATTE
Le DDT				Le DDT Adjoint			

Monsieur Guilhem BRUN
Directeur
Direction Départementale des
Territoires du Puy-de-Dôme
2 rue Pélissier
CS 40400
63033 CLERMONT-FERRAND cédex 1

Riom, le 15 avril 2024

Références : FB/EF/VPM/CV/D24-232
Affaire suivie par Corentin VAILLI (04 63 63 21 31)
E-mail : c.vailli@rlv.eu

Objet : Avis sur demande de SAS HARMONY RNZ - Malintrat

Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 6 mars 2024, vous m'avez saisi afin de connaître mon avis sur la demande de la société SAS HARMONY RNZ pour l'installation d'un parc de batteries pour stockage d'électricité, projetée route de Pont-du Chateau à Malintrat.

La société SAS HARMONY souhaite installer à l'intérieur d'une enceinte clôturée sur la parcelle cadastrée ZN3 :

- Un poste de transformation électrique privé,
- Un bâtiment (clos et couvert) dédié au poste de transformation et abritant la salle de commande,
- Un ensemble de batteries et leurs onduleurs, le tout à ciel ouvert,
- Un container dédié au stockage du petit matériel de maintenance,
- Des équipements de lutte contre l'incendie,
- Une aire de stationnement pour 3 véhicules.

Le projet est situé sur une parcelle en jachère depuis plusieurs années, d'une superficie de 34 460 m², mais seuls 15 885 m² seront utilisés dans le cadre du projet.

Notre agglomération est engagée dans la promotion d'initiatives novatrices et vertueuses. Ce projet est en adéquation avec les objectifs définis dans le plan d'action de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). L'un des leviers essentiels de ce plan d'action consiste en l'accompagnement de l'installation sur le territoire, d'entreprises impliquées sur les thématiques de la transition énergétique. Ce projet de stockage d'énergie contribue à la lutte contre le changement climatique et répond ainsi aux ambitions de Riom Limagne et Volcans en matière de développement durable.

La commune de Malintrat fait partie du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Riom Limagne et Volcans qui a été approuvé en conseil communautaire le 7 mars 2023. Le site d'implantation du projet est situé en zone Ap. Celle-ci correspond aux zones agricoles à préserver, sur lesquelles le développement n'est pas souhaité.

L'article 1 du règlement de la zone Ap du Plan Local d'Urbanisme intercommunal indique que concernant les constructions neuves, seules sont autorisées les constructions et installations des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés nécessaires à des équipements collectifs aux conditions :

- De conforter l'activité agricole locale,
- De ne pas porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et en cela de proposer un aménagement paysager abouti et de qualité,
- D'avoir une emprise au sol, de 50 m² maximum.

Zonage du PLUI :



A ce jour, les projets de stockages de batterie ne sont pas définis distinctement par le Code de l'Urbanisme, comme pouvant être considérés comme des constructions et installations des locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés nécessaires à des équipements collectifs. De plus, le projet proposé possède une emprise au sol largement supérieure au maximum de 50 m² imposé. Par conséquent, il ne respecte pas les dispositions précitées du PLUI.

Cette non-conformité met en lumière la nécessité d'une évolution de notre cadre réglementaire, afin de pouvoir intégrer les projets de cette nature. Dans cette optique et dans le cadre d'une prochaine évolution de notre PLUI, une réflexion doit être menée, en collaboration avec vos services, afin de pouvoir identifier les ajustements nécessaires au niveau réglementaire. L'objectif final étant de faciliter l'implantation de projets de stockage d'énergie, dans notre territoire, de manière cohérente et durable. C'est dans ce cadre que le projet de la SAS Harmony RNZ sera étudié.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Frédéric BONNICHON